RESSOURCES DISPONIBLES

- Service de police de la Ville de Blainville:
  (450) 434-5300
- Régie Intermunicipale de police
  Thérèse-de Blainville: (450) 435-2421
- Tel-Jeunes
  1 800 263-2266
  Texto: 514 600-1002
  teljeunes.com
- Cyberaide
  cyberaide.ca
- MAISONS DES JEUNES:
  Blainville: 450 435-8866
  Sainte-Thérèse: 450 437-0320
  Boisbriand: 450 434-3104
  Rosemère: 450 621-3500, poste 7376
  Sainte-Anne-des-Plaines: 450 478-1011
- Jeunesse J'écoute :
  1 800 668-6868
  Jeunessejecoute.ca
- CISSS des Laurentides
  (Point de service Thérèse-de Blainville)
  450 433-2777, poste 4 (Clinique des jeunes)
- Tout autre adulte de confiance

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

Que vont penser de moi mes parents et amis s'ils découvrent cette photo?

Comment vais-je me sentir à la vue de cette photo de moi qui circule sur le Web ou dans mon école?

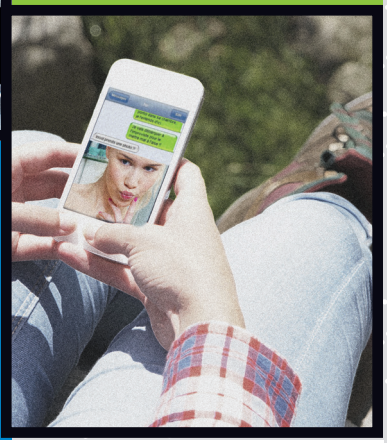

Qu'est-ce que je vais pouvoir répondre à mon entrevue d'embauche avec cette photo?

Blainville sécurisante

RÉFLÉCHIS!
ÇA NE T'APPARTIENT PLUS!

Blainville POLICE

L'histoire de Stéphanie

Stéphanie, 15 ans, nue dans sa chambre, se prend en photo avec son cellulaire.

A-t-elle commis une infraction selon le Code criminel?

◯ oui ◯ non

OUI! pour production et possession de pornographie juvénile

Stéphanie envoie cette photo à son chum, Julien.

A-t-elle commis une infraction selon le Code criminel?

◯ oui ◯ non

OUI! pour distribution de pornographie juvénile.

Et Julien?

A-t-il commis une infraction selon le Code criminel?

◯ oui ◯ non

OUI! aux yeux de la loi et s'il y a intention, le destinataire est tout aussi coupable, pour possession de pornographie juvénile (à moins de contacter une personne ressource immédiatement ou dans les plus brefs délais pour en parler).

Et si Julien envoie la photo de Stéphanie à son ami, Éric?

A-t-il commis une infraction selon le Code criminel?

◯ oui ◯ non

OUI! pour distribution et possession de pornographie juvénile.

Une fois la photo envoyée, Stéphanie n'en a plus aucun contrôle. Même sur Snapchat, Julien pourrait facilement sauvegarder la photo de Stéphanie!

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE, C'EST LE FAIT DE:

- Produire, imprimer, publier;
- Posséder ou avoir en sa possession en vue de transmettre;
- Distribuer, rendre accessible, vendre, en faire la publicité;
- Consulter sciemment ou agir de manière à regarder ou faire en sorte que lui soit transmis des images, des écrits ou des enregistrements visuels ou sonores à caractère sexuel, impliquant des jeunes de moins de 18 ans.

VOICI DES CONSÉQUENCES POSSIBLES:

- La confiscation de ton cellulaire pour une période de 4 à 6 mois.
- Ta réputation est ternie : réfléchis à ce que penseraient tes professeurs, tes parents et tes amis s'ils voyaient la photo ou si c'était toi qui était responsable de la diffusion ou production de cette photo.
- À long terme, ton avenir professionnel peut être compromis pour toute démarche d'emploi nécessitant un comportement irréprochable. Quelle sera ta réponse si ton futur employeur te demande la raison d'une photo de la sorte sur le Net? En faisant une recherche Internet, il sera toujours possible d'accéder à ta photo qui ne t'appartient plus!
- L'inscription au Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ), avec possibilité d'ouverture d'un dossier criminel selon le cas.
- Un dossier criminel peut être problématique pour voyager à l'étranger.

EN QUELQUES SECONDES, TA PHOTO SE TROUVE PARTOUT!